



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat

Par délibération n°2025-099 du 1^{er} juillet 2025 le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal.

La mise à disposition du public se déroulera du **24 octobre 2025 (9h) au 24 novembre 2025 (17h)** soit pendant une durée de 31 jours.

Le projet de modification simplifiée porte sur la correction du document graphique pour inscrire un recul inconstructible de 100 m par rapport à la RN 165 sur le secteur de l'ancien site Doux à Châteaulin.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis formulés par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public :

En version papier et informatique au siège de la CCPCP : le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Sur le site Internet de la CCPCP : www.ccpcp.bzh

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à disposition au siège de la CCPCP. Le public pourra également adresser ses observations écrites par courrier postal au 9 rue Camille Danguillaume CS 60043 29150 Châteaulin ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@ccpcp.bzh, en précisant dans les 2 cas, la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°1 du PLUi-h » et « à l'attention de la Présidente de la CCPCP ».

A l'issue de la mise à disposition, la Présidente en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis, par délibération motivée.